

Contact :

Julie Alseda
01 56 79 20 45
alseda@cnsd.fr

18 mai 2015

Catherine Mojaïsky, réélue présidente de la CNSD avec plus de 80% des voix.

A l'occasion de son XIII^e congrès qui s'est tenu à Biarritz du 13 au 16 mai, la présidente sortante de la CNSD, le docteur Catherine Mojaïsky, chirurgien-dentiste, qui exerce à Melun (Seine et Marne - 77) a été réélue avec 10 024 mandats soit plus de 80 % des suffrages exprimés.

« *La seule voie est celle de l'imagination et de l'ouverture d'esprit pour proposer des solutions faisant barrage aux diverses menaces (qui pèsent sur la profession)* », a déclaré ce samedi 16 mai Catherine Mojaïsky dans son allocution de candidature.

Parmi ces menaces, celles contenues dans le projet de loi de santé (examiné au Sénat à la mi-septembre) : tiers payant généralisé, open data, modification des règles pour les ACS,... Mais également celles induites par l'Europe dont les directives permettent une totale liberté de circulation des praticiens et des patients, alors que les systèmes de santé n'ont pas été uniformisés.

« *Depuis 80 ans, notre Confédération a été au cœur de tous les combats, de toutes les évolutions majeures (...)* », a ajouté Catherine Mojaïsky.

Parmi les axes prioritaires de ce nouveau mandat : la démographie professionnelle « *en train de se transformer en talon d'Achille* ». Il faut poursuivre les dispositifs d'aide à l'installation mais également travailler sur deux autres pistes : la régulation conventionnelle et une intervention au niveau européen pour garantir les équivalences entre les diplômés et une cohérence du nombre de formés.

La présidente se fixe pour autre objectif de « *permettre à tout cabinet dentaire de vivre de ses seuls soins conservateurs et chirurgicaux* ». Elle entend engager une réforme structurelle pour « *fixer des bases de remboursement à un niveau économiquement viable, tant pour les soins opposables que pour les soins à honoraires libres* ». En l'absence d'un réengagement de l'Assurance maladie dans notre secteur remplaçant les bases de remboursement des actes dentaires à des niveaux compatibles avec les coûts de réalisation actuels, deux options sont possibles pour pallier cette carence : « *adapter le ticket modérateur* » ou « *autoriser des dépassements sur les tarifs opposables (...)* En utilisant ce qui existe déjà : la négociation conventionnelle nationale tripartite avec l'AMO et l'AMC », a martelé Catherine Mojaïsky.

En réponse aux réseaux à adhésion individuelle, la présidente souhaite également développer un réseau libéral auquel adhèreraient les chirurgiens-dentistes d'une part, les complémentaires santé d'autre part.

Enfin, s'agissant du DPC (Développement Professionnel Continu) qualifié « *d'usine à gaz* » par Catherine Mojaïsky, cette dernière n'exclut pas un appel au boycott « *pour revenir à une formation payée et gérée par la profession* ».

La constitution de son équipe :

- Première vice-présidente : Docteur Marie-Françoise Gondard-Argenti
- Deuxième vice-président : Docteur Gérard Morel
- Secrétaire général : Docteur Thierry Soulié
- Secrétaires généraux adjoints : Docteurs Pierre-Olivier Donnat et Rémi Marchand
- Trésorier général : Docteur Nicolas Renouard
- Trésorier général adjoint : Docteur Michel Bergounoux

La CNSD est le Syndicat le plus représentatif des chirurgiens-dentistes. Ses 14 500 adhérents, installés et répartis sur tout le territoire, ses 100 syndicats départementaux, font de la CNSD une force majeure au service de la profession dentaire.